

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Hanvec, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Yves CYRILLE, le Maire

Date de convocation : 24 septembre 2026

**PRÉSENTS** : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, Daniel CROGUENNEC, Marie-Françoise MARHIC, Jérôme DUBRAY, Anne-Françoise BIZIEN, François VANDERMARLIERE, Christophe PRIMOT, Sébastien THUEUX (arrivé à 20h07), Mélanie THOMIN (arrivée à 20h05), Damien ILY, Hubert MADEC (arrivé à 20h28), Majdouline VEY, Betty CROGUENNOC.

**ABSENTS** : Corinne CHARDOT pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Cécilia CRAPOULET pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Stéphane DE LUCA pouvoir donné à Yves CYRILLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

---

➤ **Désignation du secrétaire de séance,**

- Marie-Françoise MARHIC a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

➤ **Approbation du procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2026**

- Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

➤ **Délibérations :**

- **DEL 2026-68** : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA CAPLD / PRISE D'ACTE
- **DEL 2026-69** : APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE 2025 DE LA SPL CAPLD ENERGIES RENOUVELABLES ET DE SES ANNEXES
- **DEL 2026-70** : SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION /CAPLD
- **DEL 2026-71** : MARCHE DE VOIRIE 2026 / RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
- **DEL 2026-72** : FONDS DE CONCOURS : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE
- **DEL 2026-73** : TENUE DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

➤ **Informations diverses.**

## **DEL 2026-68 : RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA CAPLD / PRISE D'ACTE**

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Madame Alexandra GUILLORE, Vice-présidente à l'Habitat et au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Pays-de Landerneau-Daoulas,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 de la CAPLD.

*Arrivée de Mélanie THOMIN à 20h05*

*Arrivée de Sébastien THUEUX à 20h07*

*Arrivée de Hubert MADEC à 20h28*

## **DEL 2026-69 : APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE 2025 DE LA SPL CAPLD ENERGIES RENOUVELABLES ET DE SES ANNEXES**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 27 septembre 2024, l'entrée de Commune au capital de la SPL CAPLD Énergies Renouvelables, afin de bénéficier de ses compétences en matière d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAPLD.

La SPL CAPLD Énergies Renouvelables a transmis son rapport aux actionnaires 2025 joint en annexe. Conformément aux articles L. 1524-1 et L. 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Figurent en annexe du rapport du mandataire :

- Le rapport de gestion 2025 ;
- Les comptes annuels 2025 ;
- Les rapports du commissaire aux comptes 2025.

Ce rapport et ses annexes, objets de la délibération, ont pour objectifs :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL CAPLD énergies renouvelables tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société ;
- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve le rapport du mandataire, le rapport de gestion, les comptes certifiés et les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2025 de la SPL CAPLD Énergies Renouvelables.

## **DEL 2026-70 : SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION / CAPLD**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2013, la CAPLD et les communes du territoire ont engagé une démarche de mutualisation des systèmes d'information pour optimiser les ressources, renforcer la sécurité et harmoniser les pratiques. Aujourd'hui, il est proposé de signer une nouvelle convention (annexes 1-2-3) qui annule et remplace la convention du 2 décembre 2019 et ses modifications antérieures.

La présente convention a pour objet de formaliser les conditions dans lesquelles la commune de Hanvec bénéficie des services mutualisés des Systèmes d'Information (SSI) créés par la CAPLD, selon deux niveaux de service :

- Niveau 1 - Sécurité : Solutions antivirus et de sauvegarde ;
- Niveau 2 - Support : Gestion globale du système d'information, incluant les options « école », « Webex (TOIP) » et « M365 ».

#### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **DEL 2026-71 : MARCHÉ DE VOIRIE 2026 / RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé afin de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie de l'année 2026.

Deux entreprises y ont répondu.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), réunie le 24 juillet 2026, a procédé à l'examen des offres. À l'issue de cet examen, les membres de la CAO ont voté à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise COLAS, concernant son offre variante, pour un montant de 74 925 € HT.

#### **DÉLIBÉRATION**

Vu l'avis de la C.A.O. du 24 juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ARTICLE 1 :** Retient l'offre variante de l'entreprise COLAS pour un montant de 74 925 € HT.

**ARTICLE 2 :** Autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

### **DEL 2026-72 : FONDS DE CONCOURS : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) dispose d'une politique de soutien financier aux communes, pour la création, l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée, par le biais de fonds de concours.

A ce titre, la commune de Hanvec peut présenter une demande de fonds de concours à la CAPLD pour l'entretien des sentiers de randonnée au titre de l'année 2025.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAPLD ou tout autres documents nécessaires à la perception de ce fonds de concours.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAPLD ou tout autres documents nécessaires à la perception de ce fonds de concours.

## **DEL 2026-73 : TENUE DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Il est précisé que ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante. Aucune délibération n'est donc à adopter à son issue. Le débat constitue un acte de transparence démocratique, dont la trace au procès-verbal suffit à attester du respect de l'obligation légale.

Ce débat doit notamment porter sur les points suivants :

- La présentation du cadre juridique,
- Les enjeux de la protection sociale complémentaire,
- L'état des lieux de la collectivité,
- La projection relative à la participation employeur,
- etc.

En effet, dans la perspective des évolutions réglementaires relatives à la prévoyance, il convient d'évoquer les modalités et le calendrier d'évolution de la participation employeur, en tenant compte de l'échéance réglementaire du 1er janvier 2029.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire sur les deux volets - Santé et Prévoyance - et quelles sont les modalités actuelles de participation de l'employeur public ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard le 1er janvier 2029 pour le risque prévoyance.

### **DELIBERATION**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

**ARTICLE UNIQUE :** Prend acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Signature d'un marché à consultation réglementaire pour un complément d'entretien de la voirie communale (grosses réparations). Attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 14 993 € HT ;
- Signature d'un devis pour le complément des travaux dans le local « charcuterie » pour un montant de 6 479,80 € HT ;
- Carrefour des communes le 1<sup>er</sup> et le 2 octobre 2026 à BREST ;
- Les Lutins en rose le dimanche 4 octobre 2026 à HANVEC ;
- Groupe de travail à constituer pour l'Atlas de la biodiversité à la CAPLD, du lundi 26 octobre au vendredi 20 novembre 2026 ;

### Candidatures :

- Marie-Françoise MARHIC,
- Anne-Françoise BIZIEN,
- Hubert MADEC,
- Alain LE BORGNE.

- Semaine du développement durable à Landerneau du samedi 19 septembre au lundi 6 octobre 2026 ;
- Information décharge de fonctions emploi fonctionnel DGS.

L'ordre du jour étant épuisé, clôture de la séance à 22h02.

### POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire  
Yves CYRILLE



La secrétaire de séance  
Marie-Françoise MARHIC

